

## UNE NOUVELLE DONNE MIGRATOIRE

**Catherine Wihtol de Wenden**

**Institut français des relations internationales (IFRI) | « Politique étrangère »**

2015/3 Automne | pages 95 à 106

ISSN 0032-342X

ISBN 9782365674249

Article disponible en ligne à l'adresse :

---

<http://www.cairn.info/revue-politique-etrangere-2015-3-page-95.htm>

---

!Pour citer cet article :

---

Catherine Wihtol de Wenden, « Une nouvelle donne migratoire », *Politique étrangère* 2015/3 (Automne), p. 95-106.  
DOI 10.3917/pe.153.0095

---

Distribution électronique Cairn.info pour Institut français des relations internationales (IFRI).

© Institut français des relations internationales (IFRI). Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction ou représentation de cet article, notamment par photocopie, n'est autorisée que dans les limites des conditions générales d'utilisation du site ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Toute autre reproduction ou représentation, en tout ou partie, sous quelque forme et de quelque manière que ce soit, est interdite sauf accord préalable et écrit de l'éditeur, en dehors des cas prévus par la législation en vigueur en France. Il est précisé que son stockage dans une base de données est également interdit.

## Une nouvelle donne migratoire

Par **Catherine Wihtol de Wenden**

**Catherine Wihtol de Wenden**, docteur en science politique (Sciences Po Paris), est directrice de recherche au CNRS.

La crise actuelle en Méditerranée s'inscrit dans une configuration migratoire inédite à l'échelle mondiale. Dans ce contexte, les trois ensembles méditerranéens Maghreb-Europe, Balkans, Proche-Orient, présentent des caractères particuliers pour les déplacements de populations. Mais qu'il s'agisse de réfugiés – de plus en plus nombreux –, ou de migrants économiques, les instruments européens restent essentiellement nationaux, et ne correspondent pas aux exigences d'une situation nouvelle.

politique étrangère

Les drames récents autour des migrants et des réfugiés tentant d'atteindre les portes de l'Europe ont mis en évidence la situation exceptionnelle à laquelle l'Europe est confrontée avec les crises survenues en Méditerranée et au-delà depuis ces cinq dernières années. En 2014, 625 000 demandeurs d'asile ont été enregistrés dans l'Union européenne (EU), chiffre jamais atteint depuis la signature de la Convention de Genève en 1951. La situation perdure, puisque les médias, depuis la chute du mur de Berlin, ont fait état des arrivées massives d'Albanais, depuis 1991 ; puis de réfugiés afghans et irakiens ; enfin de flux provenant des révolutions arabes de 2011, et d'Africains subsahariens (Somaliens, Érythréens, Soudanais) cherchant à la fois un refuge, un travail et un espoir de changer le cours d'une existence qu'ils considèrent comme sans issue. L'Europe est cernée par les conflits qui se traduisent par des flux mixtes (réfugiés et travailleurs) qui frappent à ses portes dans l'urgence, et dans un contexte européen marqué par la crise de confiance entre les Européens eux-mêmes.

Pourquoi ces flux vers l'Europe ? Elle forme avec la rive Sud de la Méditerranée un espace migratoire régional, puisque parmi les 22 pays qui bordent cette Méditerranée, certains sont des pays de départ, d'autres des pays d'accueil, d'autres des pays de transit – la plupart étant devenus les deux ou les trois à la fois. L'Europe est désormais la plus grande

destination migratoire au monde, devant les États-Unis et le Canada. Le géographe Yves Lacoste distingue, à cet égard, trois Méditerranées – l'ensemble Maghreb-Europe, les Balkans, et le Proche-Orient –, caractérisant la Méditerranée comme la civilisation de l'olivier. Cette distinction vaut aussi pour la configuration des flux migratoires. L'ensemble Maghreb-Europe est surtout concerné par les flux de migrants à la recherche de travail, souvent eux-mêmes subsahariens. Les Balkans connaissent surtout des migrations de transit, et d'aller-retour avec l'Europe de l'Ouest quand il s'agit d'Européens bénéficiant de la liberté de circulation. Et le Proche-Orient est aujourd'hui traversé par les migrations forcées de demandeurs d'asile.

L'Europe entretient avec la rive Sud de la Méditerranée toute une série de liens culturels, linguistiques, historiques, et nombre de réseaux transnationaux se sont construits avec les migrations antérieures. Plusieurs types de configurations migratoires y convergent : les couples migratoires caractérisés par une seule nationalité du Sud dans un seul pays du Nord de la Méditerranée ; les quasi diasporas, dans le cas d'une nationalité ou d'un groupe présent dans plusieurs pays européens et entretenant des liens forts avec le pays d'origine ; enfin le saupoudrage de plusieurs nationalités, fruit des turbulences migratoires survenues ces 25 dernières années dans la région. Tous ces facteurs, auxquels s'ajoute le fait que la Méditerranée est l'une des plus grandes lignes de fracture du monde, en termes démographiques, économiques, politiques, culturels, sociaux, en font un espace et un système migratoires privilégiés.

### Quelques chiffres

On dénombre quelque 29 000 morts en Méditerranée depuis 2000, 40 000 depuis 1990 et, depuis le début de l'année 2015, 1 770 morts ou portés disparus. Le coût du contrôle s'élève à 1,6 milliard d'euros en 2014 et 11,6 milliards pour le renvoi des illégaux. La plupart sont aujourd'hui soit des « grilleurs de frontières » (*harragas* en arabe), sur des embarcations de fortune, tentant avec l'aide de passeurs une traversée sans visas pour entrer en Europe ; soit des demandeurs d'asile fuyant les crises survenues à leurs portes. Le Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés (HCR) estime pour 2015 à 60 millions le nombre de réfugiés, demandeurs d'asile, réfugiés statutaires ou déplacés internes dans leur propre pays en guerre. Les plus nombreux, outre les Palestiniens (6 millions), sont les Afghans (6 millions ont quitté l'Afghanistan depuis la fin des années 1970), les Syriens (4 millions se trouvent à l'étranger), suivis des Irakiens. En 2015, le nombre de migrants et de réfugiés a atteint un pic en Méditerranée. D'après le HCR, 137 000 personnes l'ont traversée en direction de l'Europe

– contre 75 000 en 2014 pour la même période –, et 1 770 d’entre eux ont trouvé la mort dans les six derniers mois. Le coût du contrôle des frontières devient, par voie de conséquence, très élevé. Et ce sont la Turquie (1,8 million), le Liban (1,2 million) et la Jordanie (600 000) qui ont accueilli l’essentiel des 4 millions de Syriens.

D’après Frontex (agence européenne de contrôle des frontières extérieures de l’Europe, créée en 2004), 283 000 entrées illégales ont eu lieu en Europe en 2014, dont 220 000 par la mer; 103 000 durant le premier semestre 2015, dont 54 000 en Italie, 48 000 en Grèce, 920 en Espagne et 91 à Malte. L’Italie a longtemps été au centre des arrivées, du fait de la proximité de l’île de Lampedusa avec les côtes d’Afrique et, auparavant, de Brindisi pour les Albanais, au début des années 1990. En 2014, 171 000 migrants ont gagné l’Italie par la mer, et 54 000 durant les six premiers mois de 2015 – contre 40 000 en 2013 et 64 300 en 2011.

En octobre 2013, suite à la noyade de 366 migrants au large de Lampedusa, l’Italie a décidé de mettre en œuvre l’opération de sauvetage *Mare Nostrum*, pour venir au secours des naufragés, alors que Frontex s’occupait surtout du franchissement illégal des frontières. *Mare Nostrum* a sauvé davantage de vies que Frontex et a confié la suite des opérations, après un an, à *Triton*, opération de Frontex. Mais les deux tiers des débarqués n’ont pas été enregistrés, ce qui leur a permis de gagner d’autres pays européens pour y demander l’asile ou y chercher du travail, et il n’y a pas de politique de retour. La plupart sont des migrants économiques venus de la Corne de l’Afrique (Érythrée, Somalie), du Soudan, du Niger, et sont passés par la Libye, devenue un pays passoire, où Daech contrôlerait le trafic.

## Le régime européen de l’asile est très contraignant

Quant aux demandes d’asile proprement dites, le régime européen de l’asile est très contraignant. Un demandeur enregistré a peu de chances de pouvoir aller dans un autre pays de l’Union. Le règlement Dublin I (1990) prévoit l’eupéanisation des critères de délivrance du statut de réfugié et celui de Dublin II (2003) le système *one stop, one shop* (c’est dans le premier pays européen où l’on a mis le pied que l’on doit demander l’asile), système qui fonctionne mal et qui a été en partie réformé par Dublin III (2014), qui demande aux autorités nationales des États européens d’apprécier le lieu de demande d’asile le plus opportun. L’Italie est ainsi devenue un pays de transit plus que d’accueil. L’acquis communautaire, qui pourrait, s’il était mis en œuvre, permettre de choisir son pays d’asile avec des chances égales et des prestations proches d’un pays à l’autre, ne fonctionne pas, malgré l’installation d’un bureau européen à Malte.

## Grèce, Italie: toute l'Union européenne face aux flux migratoires

Alors que les médias se concentrent sur l'Italie, l'essentiel des trafiquants du passage se dirige vers l'est de la Méditerranée, en Turquie et en Égypte. On constate peu de départs d'Algérie, de Tunisie ou du Maroc. La force d'intervention *European Union Naval Force* (EUNAVFOR) aura pour mission, une fois déployée, de diminuer le nombre de départs de Libye. C'est aujourd'hui la Grèce qui, selon le HCR, est devenue le « point chaud » de l'Europe. Elle voit arriver de nombreux demandeurs d'asile par les îles situées le long de la frontière turque (comme récemment Lesbos, où 1 600 personnes sont arrivées le 5 juillet 2015, et Rhodes en mai 2015 ou, côté sud, par la région de Mersin) et par la frontière terrestre entre la Grèce et la Turquie, en Thrace. Elle a mis en place une muraille interdisant le passage de la rivière Evros qui sépare les deux États.

Le pays ne peut gérer toutes ces entrées, disposant de 11 000 places de réception seulement sur son territoire. 85 % des entrants sont des demandeurs d'asile venant de Syrie, d'Afghanistan ou d'Irak. Sur cinq îles, 17 000 personnes sont arrivées au printemps 2015 et, en l'espace de deux semaines, 150 000 personnes pourraient quitter la Turquie, a estimé le HCR en juillet 2015. Il s'agit en effet d'un circuit court en termes de voyage, moins coûteux que la traversée périlleuse de la Méditerranée entre le Maghreb et l'Europe. La Turquie, qui a accueilli 1,8 million de réfugiés syriens, leur réserve néanmoins une situation précaire, sans législation sur l'accès au travail et avec un droit d'asile assorti d'une réserve géographique aux territoires européens. Ankara plaide pour l'abolition des visas avec l'UE, en échange de son rôle de garde-frontière pour les 4 millions de réfugiés de Syrie et autres déplacés des conflits du Proche et du Moyen-Orient – son solde migratoire étant devenu négatif (moins de départs de Turcs vers l'Europe que de retours vers la Turquie) –, mais il n'y a pas de coopération véritable entre l'UE et la Turquie.

Côté bulgare, la frontière est fermée, tandis que la Hongrie construit un nouveau mur au sud pour se protéger des arrivées de Turquie par la Serbie, et a appelé à l'aide avec un discours du Premier ministre Viktor Orbán, peu contredit par l'Union européenne. Ce mur a suscité beaucoup d'animosité en Macédoine et en Serbie, lesquelles cherchent à rediriger les flux vers la Croatie et la Slovaquie, membres de l'UE.

Au sein même de l'UE, la solidarité fait cruellement défaut: Paris et Rome ont ainsi été incapables de gérer le problème posé par 400 Africains arrivés à Vintimille d'Italie fin juin 2015 quand la frontière leur a été fermée

par la France. Une fois de plus, c'est l'affirmation du souverainisme dans le contrôle des frontières nationales qui a été mis en scène, comme en 2011 lors de l'arrivée de quelque 28 000 Tunisiens et Libyens dans la foulée des révolutions arabes. L'Italie et la France se sont vigoureusement manifestées en mai 2015, par la voix de leurs Premiers ministres respectifs, contre la proposition de la Commission européenne d'accepter des quotas de demandeurs d'asile, considérant qu'elles devaient appliquer elles-mêmes le droit d'asile, et garder leur pouvoir discrétionnaire d'appréciation des profils.

Partout domine la politique de l'autruche. Pour Calais et Sangatte, point de départ du tunnel sous la Manche, le récent rapport au ministre de l'Intérieur sur la situation des migrants (*Le pas d'après*, remis en juin 2015 par Jean Aribaud et Jérôme Vignon) relève les contradictions de la politique menée par les forces de sécurité pour lutter contre les prétendus « appels d'air » d'un côté, et les autres acteurs locaux de l'autre. Les États du sud de l'Europe attendent, quant à eux, une renégociation des accords de Dublin. Crise de confiance, crise de responsabilité, crise de solidarité ? Face à une situation exceptionnelle, on est en droit de s'attendre à une réponse exceptionnelle de l'UE, mais elle fait défaut. Pour le HCR, la moitié des pays européens ne jouent pas le jeu, et seuls quatre d'entre eux (Allemagne, France, Royaume Uni, Suède) accueillent l'essentiel des demandeurs d'asile.

Les enseignements que l'on peut tirer des chiffres et des réponses européennes sont multiples. Tout d'abord, la continuité l'emporte sur le changement dans la gestion des flux mixtes de migrants et de demandeurs d'asile. Dans un contexte de crise du régime migratoire européen faute de solidarité entre États, la réponse européenne est la *path dependency*, la dépendance à l'égard du sillon creusé précédemment par les instruments de contrôle des frontières externes de l'Europe : accords de Schengen, système Eurodac de prise des empreintes digitales des demandeurs d'asile, agence Frontex de mise en commun des moyens policiers, Système intégré de vigilance externe (SIVE). De plus, la stratégie de dissuasion qui consiste à dégrader les conditions d'accueil des nouveaux venus ne fonctionne pas. Ces derniers savent les dangers qu'ils encourent et sont prêts à les courir, considérant que leur pays ne constitue pas une alternative quand le risque est économique, politique, social, sanitaire, ou qu'ils s'y perçoivent sans perspective d'avenir. Aucun système d'accueil n'existe en général dans le pays de premier asile au Sud, même si les pays du Sud ont accueilli depuis 20 ans *de facto* les deux tiers des demandeurs d'asile.



Troisième constat : la perméabilité des frontières. En dépit des contrôles accrus, des murs et des déploiements policiers, 1 000 personnes passent la frontière grecque chaque jour selon le HCR, les îles étant difficiles à contrôler ; et une centaine de migrants traversent la Manche depuis Calais et Sangatte vers le Royaume-Uni selon les associations locales. L'objectif, défendu par certains, de « faire la guerre aux migrants », de fermer les frontières nationales, et l'approche militarisée qui consisterait à détruire les embarcations des passeurs et à éliminer les trafiquants du passage clandestin restent peu crédibles : de quel mandat disposerait l'Europe pour patrouiller sur les côtes sud de la Méditerranée et dans les pays eux-mêmes ? Et de quoi s'agirait-il, sinon d'une politique d'opinion ?

### **L'Euro-Méditerranée : un espace migratoire régional parmi d'autres dans la mondialisation des migrations**

Si l'Europe est devenue aujourd'hui la première destination migratoire au monde, devant les États-Unis, le Canada et l'Australie, elle n'en reste pas moins une région migratoire parmi d'autres. Au <sup>xxi</sup>e siècle, sur 240 millions de migrants internationaux, 120 millions vont vers le Nord et 120 millions vers le Sud. La mondialisation des migrations s'accompagne, paradoxalement, d'une régionalisation accélérée des flux. Cette ligne de partage est tout à fait nouvelle : hier le Nord était le pôle d'attraction presque exclusif. Le Sud attire, du fait des pays du Golfe, troisième pôle migratoire au monde après les États-Unis et devant la Russie, et du fait de pays émergents devenus terres d'immigration (Brésil, Russie, Inde, Chine, Afrique du Sud). La crise économique de 2008 a aussi provoqué le départ d'Européens vers le Sud (Brésil, Angola, Mozambique pour les Portugais, Amérique latine et Maroc pour les Espagnols, Turquie pour les Allemands issus de l'immigration turque). Les seniors cherchant le soleil – un phénomène lié à l'allongement de la durée de la vie et à un certain « dévieillissement » qui rend apte à vivre à l'étranger quand la génération précédente ne pouvait plus le faire – renforcent aussi souvent la migration Nord-Sud. Les déplacés environnementaux, au nombre de 40 millions aujourd'hui, devraient selon les experts du climat atteindre 150 à 200 millions à la fin de ce siècle. Enfin et surtout, l'essentiel des migrations vers le Sud provient du Sud : déplacés des guerres et des catastrophes naturelles trop démunis pour effectuer des parcours intercontinentaux, nouvelles configurations migratoires aux profils *a priori* moins mobiles incluant les femmes (51 % des migrants internationaux) ou les mineurs non accompagnés.

Au-delà de l'Euro-Méditerranée, d'autres systèmes migratoires régionaux se consolident. L'espace euro-méditerranéen fonctionne mal sur ses frontières externes car l'essentiel des migrants en Europe provient de la

rive Sud (Maghreb, Turquie, Proche-Orient), la frontière se trouvant au milieu de la Méditerranée. Les États-Unis forment de leur côté un espace migratoire régional avec le Mexique et l'Amérique centrale: la frontière américano-mexicaine est la plus contrôlée mais aussi la plus traversée du monde, avec un mur construit en 2006 entre les États-Unis et le Mexique. Sur les 40 millions de personnes nées à l'étranger présentes aux États-Unis, plus de la moitié viennent du Mexique et d'Amérique centrale, les États du sud des États-Unis s'hispanisant progressivement. Une autre dynamique migratoire, encore plus fortement régionalisée, s'organise sur le continent sud-américain où l'essentiel des migrants est originaire du continent même (pays andins) et se dirige vers le Brésil, l'Argentine, le Venezuela, le Chili et l'Uruguay.

## Des migrations régionalisées

On retrouve cette dimension régionalisée en Russie, où l'essentiel des migrants provient du sud du Caucase et d'Asie centrale, ainsi qu'en Asie où la plus grande part des migrants se dirigeant vers le Japon, la Corée du Sud, Singapour, Hong Kong, Taïwan, provient d'Asie du Sud-Est. L'Australie a renoncé depuis 50 ans à son rêve de migration blanche, touchée pour la moitié de ses immigrants – comme la Nouvelle-Zélande – par les flux asiatiques. Ainsi, dans tous les espaces régionaux du monde sans aucune exception, il y a plus de migrants qui proviennent de la même région que de migrants venus d'ailleurs, selon les chiffres du Département de la population des Nations unies. Il s'agit là d'un phénomène nouveau: hier, les Européens furent très nombreux à peupler les nouveaux mondes, Amérique du Nord et du Sud, Australie, ou Nouvelle-Zélande.

Les causes de ces migrations sont multiples: la mondialisation des échanges qui fait fi des frontières et rapproche, par les médias et les nouvelles technologies de la communication, des populations séparées par des frontières qui se veulent étanches, la dépendance des pays du Sud à l'égard des transferts de fonds – 400 milliards de dollars envoyés en 2013 par les migrants vers leurs pays d'origine, soit trois fois l'aide publique au développement –, l'entrée en mobilité du monde entier due à la possibilité, depuis les années 1990, d'avoir un passeport, synonyme de droit de sortie généralisé quand le droit d'entrée s'est fait de plus en plus difficile, les persécutions liées aux crises politiques internes et aux conflits internationaux, la misère – même si les plus pauvres ne sont pas encore partis –, le changement climatique avec son cortège de migrations de voisinage Sud-Sud et de migrations internes...

Beaucoup de ces migrants sont dépourvus de statut: déplacés environnementaux et apatrides notamment, car la question migratoire reste



largement un sujet illégitime à la table des grands sommets internationaux. On n'en parle ni au G8 ni au G20, et il n'y a jamais eu de conférence internationale de l'ONU sur le sujet. L'initiative de Kofi Annan en 2003 de créer une gouvernance mondiale des migrations, avec une rencontre tous les sept ans à New York (le Dialogue de haut niveau) et un Forum mondial sur les migrations et le développement tous les ans dans une partie du monde, avance lentement: son fondement est la signature, par un plus grand nombre d'États, de la Convention des Nations unies sur les travailleurs migrants et leurs familles de 1990. Elle est entrée en vigueur ayant recueilli 20 signatures, mais 48 États seulement l'ont signée, tous du Sud. Il n'existe ainsi aucune convention internationale sur les droits des migrants à l'échelle mondiale, à la différence des réfugiés qui sont protégés par la Convention de Genève de 1951.

Les déplacés environnementaux ne sont pas considérés par le HCR comme des réfugiés, même de fait (sans statut de réfugié), car ils ne correspondent pas aux critères de la Convention de Genève qui met l'accent sur la persécution ou la crainte individuelle de persécution. Il s'agit le plus souvent de groupes de personnes menacées ou victimes de catastrophes naturelles. Un groupe de travail appelé Initiative Nansen s'est réuni à Genève en 2011 pour tenter de trouver une solution au problème posé par l'absence de protection, mais il semble que l'on s'oriente vers une série de choix régionaux.

Quant aux apatrides – au nombre de quelque 13 millions en dépit d'une Convention internationale de 1954 –, ils sont victimes de guerres civiles où leur nationalité n'a pas été reconnue une fois les nouveaux États constitués (Bangladesh, Afrique des Grands lacs), ou de la définition constitutionnelle d'États en fonction d'ethnies dont ils ne font pas partie (Myanmar). Au printemps 2015, des Rohingyas du Bangladesh et du Myanmar ont cherché à migrer vers l'Indonésie qui leur a fermé ses portes, tandis que l'Australie concluait avec l'Indonésie un accord pour que ce pays accueille sur ses îles les nouveaux candidats à l'asile. Il n'y a pas de solution non plus pour les migrants dépourvus de visas, morts par milliers en Méditerranée qui, s'ils parviennent à bon port dans un pays de destination, restent pendant des années en situation irrégulière dans l'attente d'une hypothétique régularisation. On en compte environ 10 millions aux États-Unis (qui ont pourtant commencé à pratiquer une régularisation massive en 2014 et 2015), et environ 5 millions en Europe. Ils sont également de plus en plus nombreux au Sud, dans les nouveaux pays de transit qui se transforment en terres d'immigration, mais on en ignore le nombre. Plus les frontières sont fermées, plus ils se sédentarisent dans la précarité, faute de pouvoir repartir puis revenir.

Plus les frontières sont ouvertes, plus ils circulent au gré de la conjoncture comme les migrants en situation régulière, et moins ils s'installent.

La réponse aux flux migratoires ressemble ainsi à un vaste Far West, où les États les plus puissants du monde font la loi par les règles qu'ils édictent en matière de droit à la mobilité, et n'acceptent pas que des normes mondiales s'imposent à l'exercice de leur souveraineté que constitue la gestion des flux migratoires. Si l'on est Danois, on peut circuler dans 164 pays; si on est Russe dans 94; si on est subsaharien, cette possibilité peut se limiter aux doigts d'une seule main si le pays où l'on est né, et dont on a la nationalité, est considéré comme un pays à risque. Le droit à la mobilité est donc l'une des plus grandes inégalités du monde aujourd'hui, dans un contexte où il devrait constituer un des droits essentiels du XXI<sup>e</sup> siècle. Les riches des pays pauvres peuvent, eux, migrer, car beaucoup de pays d'immigration ont prévu d'attribuer des titres de séjour à ceux qui leur apportent des capitaux, achètent un appartement d'une taille précise, ou créent une entreprise. Les plus qualifiés, les sportifs professionnels, les créateurs et artistes de haut niveau peuvent également migrer, car beaucoup de pays d'accueil ont opté pour une ouverture de leurs frontières à une immigration sélectionnée. Les étudiants se voient aussi entrouvrir les frontières, nombre de pays, européens notamment, ayant compris le risque d'une option sans immigration dans la course à la compétitivité mondiale.

### **De nouvelles configurations migratoires dans un équilibre mondial à inventer**

On pourrait diviser le monde en migrations en quatre quartiers. Du Sud au Nord, où l'on trouve l'essentiel des flux, de demandeurs d'asile, de candidats au regroupement familial, d'étudiants, de migrants à la recherche de travail, de mineurs isolés. Contrairement au passé, dans les pays d'immigration du Nord, les migrations de travail sont devenues minoritaires alors qu'elles constituaient l'essentiel des flux dans les années 1960-1970, du fait des restrictions apportées à la migration. Ceux qui entrent sont ceux qui en ont le droit le plus souvent – du fait du droit d'asile, du droit au regroupement familial, des droits de l'enfant, des études universitaires, ou des espaces régionaux de libre circulation. Aujourd'hui, le niveau moyen d'études des migrants est supérieur au niveau moyen de la population du pays dans lequel ils entrent, au Nord, contrairement, également, au passé. Il ne s'agit plus d'analphabètes venus du milieu rural pour offrir leurs bras.

De même que les pays de destination sont devenus souvent à la fois pays d'immigration, d'émigration et de transit, au Nord et au Sud, les profils des migrants constituent des flux mixtes, réfugiés et migrants du travail,

familles et travailleurs en puissance – le mobile essentiel des migrations restant le changement du cours d’une existence par l’accès au travail. Les frontières restent fermées au plus grand nombre et les points de passage périlleux, avec donc beaucoup d’immigration irrégulière.

Du Sud au Sud s’est formé le deuxième ensemble quantitatif de migration. Il s’agit essentiellement de migrations dites forcées : flux de réfugiés – les plus pauvres, souvent dépourvus de statut – mais aussi de déplacés environnementaux suite à des catastrophes naturelles. On trouve également ici des migrations de travail, dont le Golfe constitue l’une des terres

### Quatre grandes logiques géographiques de migration

d’élection, avec des travailleurs souvent sans droit au regroupement familial ni à l’installation, mais aussi des migrations de pays pauvres se dirigeant vers des pays de transit, comme la Turquie, les pays du Maghreb ou le Mexique. La plupart de ces migrations s’effectuent dans un espace régional, parfois facilitées par des exemptions de visas dans des groupes de pays ayant opté pour la libre circulation régionale, sans que ces circulations soient assurées de fonctionner correctement et dans la durée : Communauté économique des États de l’Afrique de l’Ouest (CEDEAO), Association des nations de l’Asie du Sud-Est (ASEAN), Union des nations sud-américaines (UNASUR), par exemple. La Turquie a, de son côté, supprimé les visas avec 48 pays pour faciliter le commerce et le tourisme. Les frontières sont souvent plus faciles à traverser au Sud que du Sud au Nord.

Du Nord au Nord, on trouve les migrations les plus qualifiées : Européens vers l’Amérique du Nord, migration intra-européenne de jeunes frappés par la crise économique depuis 2008, Européens du Sud allant vers le Nord de l’Europe. Y figurent aussi les étudiants, aujourd’hui inclus dans les statistiques migratoires. La plupart circulent facilement, étant souvent libérés des visas ou accueillis par des programmes sélectifs privilégiant les très qualifiés.

Du Nord au Sud, il s’agit des migrations les moins nombreuses, mais en plein développement : seniors profitant de leur retraite pour choisir un climat plus serein et davantage de services, prolongement du tourisme international (qui concerne aujourd’hui un milliard de personnes selon l’Organisation mondiale du tourisme), étudiants du Nord qualifiés à la recherche d’opportunités de travail dans les pays émergents, doubles nationaux vivant sur deux espaces migratoires. Le cas le plus connu est celui du *Britishland* en France, où des Anglais se sont installés depuis une trentaine d’années dans l’ouest et le sud-ouest du pays, repeuplant des régions victimes de l’exode rural, valorisant un patrimoine qu’ils

restaurent, et développant des emplois de proximité ou des emplois à distance. On retrouve le même phénomène avec d'autres nationalités en Espagne, au Portugal, à Malte, au Maroc, en Tunisie et en Algérie, ou au Mexique pour les Américains et les Canadiens. Pour ces migrants, les frontières sont généralement grandes ouvertes.

\*\*\*

On peut s'interroger sur les éléments de continuité et de changement survenus dans le monde, et plus particulièrement dans la zone euro-méditerranéenne : continuité des arrivées de migrants en situation irrégulière et de l'activité florissante des passeurs de frontières, des opérations de régularisation pour trouver une solution au problème des sans-papiers installés de longue date ou des déboutés du droit d'asile qualifiés de « ni... ni » (ni admissibles au titre de réfugiés ni reconductibles du fait de la clause de non-refoulement partie intégrante du droit d'asile), continuité de la transformation de pays de départ en pays de transit et de la crise du droit d'asile, continuité de l'échec des politiques d'accords de libre circulation régionale, de contrôle des frontières et de développement.

Parmi les éléments porteurs de changement, on relèvera l'afflux de réfugiés : les 625 000 demandeurs arrivés en Europe en 2014 forment un pic jamais atteint depuis les années 1950. On relèvera également la modification du rapport aux migrations de l'Union européenne, porteuse de politiques de solidarité (comme l'a montré la proposition de quotas de demandeurs d'asile aux pays de l'Union), et des États européens, dépendants de leurs opinions publiques dans l'affirmation de leur souverainisme et de leur frilosité à l'égard des nouveaux flux – un tournant avéré dès lors que les pays du sud de la Méditerranée ne peuvent plus constituer une soupape garde-frontière vis-à-vis de migrants venus de plus loin.

Affecter d'ignorer cette nouvelle donne reviendrait à renforcer le décalage entre les flux et les politiques censées les gérer, et à creuser le fossé entre situations du Nord et situations du Sud au regard des migrations.



---

### Mots clés

Migrations  
Méditerranée  
Asile  
Union européenne

## RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

Aribaud, J. et Vignon, J., *Le pas d'après. Rapport à Monsieur le ministre de l'Intérieur sur la situation des migrants dans le Calaisis*, juin 2015.

Haut-commissariat des Nations unies pour les réfugiés, *Rapport global 2014*.

Nations unies, Département des affaires économiques et sociales, Division de la population, Migrations internationales, données annuelles, disponible sur : <[www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/index.shtml](http://www.un.org/en/development/desa/population/migration/data/index.shtml)>.

Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), *Perspectives des migrations internationales 2015*, Paris, rapport du Système d'observation permanente des migrations internationales (SOPEMI), OCDE, 2014.

Wihtol de Wenden, C., *Faut-il ouvrir les frontières ?*, Paris, Presses de Sciences Po, 2014.

Wihtol de Wenden, C., *La question migratoire au XXI<sup>e</sup> siècle. Migrants, réfugiés et relations internationales*, Paris, Presses de Sciences Po, 2013.

Wihtol de Wenden, C., *Le droit d'émigrer*, Paris, CNRS Éditions, 2013.

Wihtol de Wenden, C., *Pour accompagner les migrations en Méditerranée*, Paris, L'Harmattan, 2013.

Wihtol de Wenden, C., *Les nouvelles migrations. Lieux, hommes, politiques*, Paris, Ellipses, 2013.